

# COMMUNE DE SAINT-CARNE



## COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 02 FEVRIER 2022

Le mercredi 2 Février 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 27.01.2022

Membres en exercice : 12 Présents : 10 Pouvoirs : 1

**Présents** : M. Ronan TRELLU, Mme Liliane SIMON, M. Allain HOUEL, Mme Virginie FAUCARD, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, M. Jérôme RICARD, M. Jean-Marc ROUXEL, Mme Carmen VOLANTIN, Mme Nathalie GUERIN

**Absents excusés** : Mme Nathalie ERMEL (pouvoir à Allain HOUEL)

**Absent** : M. Xavier LE CUDENNEC

**Secrétaire de séance** : Nathalie GUÉRIN

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2022.

### M. le Maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- **ECOLE - Réforme des rythmes scolaires : renouvellement dérogation.**

Décision : Le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'inscription de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

#### - FINANCES

- o Emprunt restaurant scolaire : lancement nouvelle consultation des banques
- o Restaurant scolaire : sollicitation du fonds de concours auprès de Dinan Agglomération
- o Subventions aux associations 2022

#### - TRAVAUX/ ACQUISITION

- o Point sur les chantiers en cours
- o Restaurant scolaire : lancement de la consultation pour l'étude de sols, les missions SPS et contrôle technique.
- o Liaison douce Trélivan/Saint-Carné : examen devis travaux
- o Portes et fenêtres mairie et bibliothèque : examen de devis

#### - DINAN- AGGLOMÉRATION

- o Rapport Prix Qualité Service Déchets (RPQS) 2020
- o Conseiller numérique : convention de mise à disposition
- o Convention de partage de la taxe foncière sur le foncier bâti perçu sur les zones d'activités communautaires

#### - URBANISME/FONCIER

- o Déclassement d'un terrain communal au lotissement les Grands Prés

- **ECOLE**

- o Réforme des rythmes scolaires : renouvellement dérogation.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- o Ecole/temps périscolaire
- o Date CCID

**FINANCES**

1) **Emprunt restaurant scolaire : lancement nouvelle consultation des banques**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un plan de financement prévisionnel pour la construction du restaurant scolaire :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 21.1.2022					
DEPENSES		RECETTES			
Libellé	Montant HT	Libellé	Organisme	Pourcentage	Montant
Travaux	1 200 000.00 €	DETR	Etat		150 000.00 €
Achat terrain	20 844.00 €	DSIL	Etat		150 000.00 €
Mobilier	40 000.00 €	Bien vivre partout en Bretagne	Région		100 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	124 190.00 €		Département		100 000.00 €
OPC	11 700.00 €	Fonds de concours	Dinan Agglomération		100 000.00 €
Contrôle technique et SPS	23 200.00 €	Autofinancement	Commune		912 734.00 €
Diagnostics divers	11 600.00 €				
Provisions pour aléas, révisions ....	34 800.00 €				
Domage ouvrage	46 400.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>1 512 734.00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 512 734.00 €</b>
<i>Plan de financement prévisionnel établi au regard du pré-programme établi par l'Adac 22 en avril 2021</i>			<b>Fourchette haute</b>		
En gras, les montants connus.					

Au regard de cette projection et des capacités financières de la commune, M. le Maire propose de recourir à l'emprunt à hauteur de 800 000.00 €.

- ✓ Montant : 800 000€
- ✓ Durée : 25/30 ans
- ✓ Taux fixe
- ✓ Echéance annuelle
- ✓ Déblocage des fonds : juin/juillet 2022
- ✓ Date de la première échéance : 2022

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à consulter les banques (la banque postale, le crédit mutuel de Bretagne, le crédit agricole, la caisse d'épargne et la caisse des dépôts) pour une offre de prêt aux caractéristiques ci-dessus énoncées pour un montant de 800 000.00 €.

## 2) Restaurant scolaire : sollicitation du fonds de concours auprès de Dinan Agglomération

La commune de Saint-Carné a pour projet de construire un restaurant scolaire.

Actuellement les restaurant scolaire ne répond pas ni aux attentes des agents qui y travaillent, ni des élèves qui le fréquentent.

Le restaurant scolaire actuel délivre près de 200 repas par jours aux élèves de Saint-Carné, aux élèves de l'institut médico-éducatif Les vallées de Dinan et aux élèves de l'école de Calorguen et aux enseignants.

Le futur restaurant sera plus spacieux avec une cuisine performante. Un self sera mis en place.

Le restaurant anticipera et respectera la future réglementation RE 2020.

Un objectif d'une capacité de production de 300 repas par jour pour mutualiser ce service avec les communes voisines est visé.

M. le Maire présente un plan de financement actualisé au 21 janvier 2022 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AU 21.1.2022					
DEPENSES		RECETTES			
Libellé	Montant HT	Libellé	Organisme	Pourcentage	Montant
Travaux	1 200 000.00 €	DETR	Etat		150 000.00 €
<b>Achat terrain</b>	<b>20 844.00 €</b>	DSIL	Etat		150 000.00 €
Mobilier	40 000.00 €	Bien vivre partout en Bretagne	Région		100 000.00 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	<b>124 190.00 €</b>		Département		100 000.00 €
<b>OPC</b>	<b>11 700.00 €</b>	Fonds de concours	Dinan Agglomération		<b>100 000.00 €</b>
Contrôle technique et SPS	23 200.00 €	Autofinancement	Commune		912 734.00 €
Diagnostics divers	11 600.00 €				
Provisions pour aléas, révisions ....	34 800.00 €				
Domage ouvrage	46 400.00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>1 512 734.00 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 512 734.00 €</b>
<i>Plan de financement prévisionnel établi au regard du pré-programme établi par l'Adac 22 en avril 2021</i>			<b>Fourchette haute</b>		
En gras, les montants connus.					

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- date de lancement des études et/ou de la maîtrise d'œuvre: Remise APS le 14 février
- remise APD le 14 mars sous réserve de la réception de l'étude de sol.
- validation PC 28 mars
- date de dépôt de permis de construire: début avril 2022
- date prévisionnelle du dépôt du permis de construire: 04/04/2022
- Remise PRO/DCE le 16/05/2022
- date prévisionnelle du lancement des appels d'offres: 01/06/2022 au 30/06/2022
- Remise Analyse des offres 15/07/2022.
- date prévisionnelle de démarrage des travaux: septembre 2022
- date prévisionnelle de fin des travaux: fin juillet 2023

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le projet présenté ci-dessus
- Décide de réaliser les travaux
- Valide le plan de financement et le calendrier de l'opération présentés ci-dessus ;
- Sollicite une aide au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement si nécessaire, la Commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions

**3) Subventions aux associations 2022**

La commission « Vie locale » s'est réunie en mairie le 01/02/2022 afin d'étudier les demandes de subventions des associations pour l'année 2022.

Mme Liliane SIMON, Adjointe au Maire, expose les propositions de subventions retenues par la commission :

	<b>Subventions 2021</b>	<b>Propositions de subventions 2022</b>
Association des Parents d'Elèves	250.00 €	250.00€
Amicale Vélo Détente	290.00 €	290.00€
Club de l'Amitié	250.00 €	250.00€
MSAC (marche)	120.00 €	120.00€
CNDBSC	120.00 €	120.00€
FNACA	40.00 €	40.00€
Arbre de Noël (APE)	400.00 €	400.00€
Voyage scolaire (APE)	1 450.00 €	1 450.00€
Bibliothèque Municipale	600.00 €	600.00€
les Pupilles de l'Enseignement Public	30.00 €	30.00 €
Fondation du Patrimoine	50.00 €	50.00€
ESAT des 4 Vaulx	50.00 €	50.00€
CFA Aucaleuc	100.00 €	50.00€
Protection Civile	50.00 €	50.00€
Restaurants du cœur	50.00 €	50.00€
Secours populaire	40.00 €	30.00€
Croix rouge	40.00 €	40.00€
Don du sang	40.00 €	0.00€
IME Les Vallées		0.00€
Solidarité Pays de Dinan Banque alimentaire		50.00€
Secours Catholique		30.00€
Ligue contre le cancer 22		50.00€
Association Don d'organes		40.00€
Association Rêve de Cloxn		50.00€
CDIFF (Droits des femmes et des familles)		50.00€
Réserve Subventions	2 015.00	2 860.00 €
	<b>6 785.00 €</b>	<b>7 000.00€</b>

- **DÉCISION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations conformément au tableau ci-dessus,
- **AUTORISE M. le Maire** à procéder au versement de ces subventions.

## **TRAVAUX/ ACQUISITION**

### **1) Point sur les chantiers en cours**

Travaux des employés :

- Curage des douves route du stade
- Enlèvement du mobilier scolaire et mise en place d'une partie du mobilier acheté pour la classe de Mme LESNÉ
- Enlèvement des potelets devant la mairie et mise en place des potelets aux normes Accessibilité
- Changement de place du panneau entrée de bourg – voie romaine

Travaux des entreprises :

#### LABEL TABLE

Après avoir reçu un congélateur neuf, celui-ci tombe en panne après la mise en service. Changement de pièces défectueuses sous garantie.

Tout a été remis en marche de fonctionnement.

SDE :

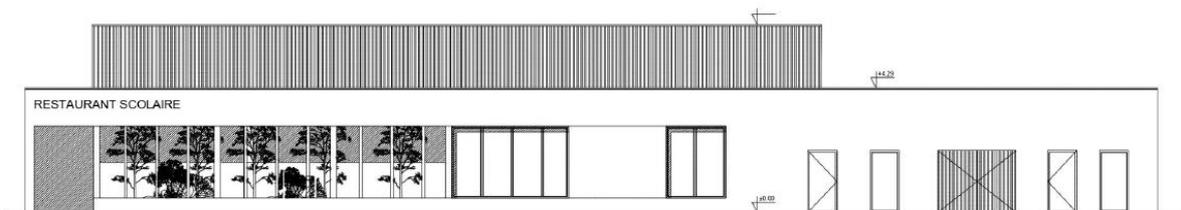
Remplacement du lampadaire devant le bar Laet's café

### **2) Restaurant scolaire : Phase APS - lancement de la consultation pour l'étude de sols, les missions SPS et contrôle technique**

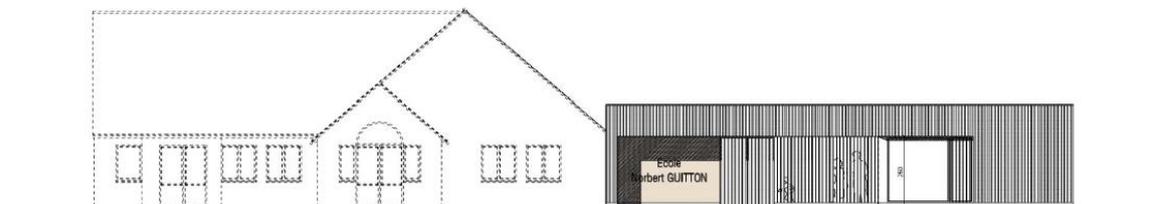
- **Phase APS :**

M. le Maire présente au Conseil le rapport de la réunion phase APS du 25/01/2022 :





Elévation Sud Restaurant Scolaire



Elévation Sud Préau

- **Etude de sols**

Une étude de sols va être lancée.

Ce sera le bureau d'études géotechniques ECR Environnement qui a fait l'étude de sols pour la construction de l'IME Les Vallées.

La commune demandera une extension de l'étude préalablement réalisée sur le secteur.

- **DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de lancer la consultation pour une étude sols au bureau d'études géotechniques ECR Environnement de Rennes.**

- **Lancement consultation missions SPS et Contrôle technique**

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de recourir à des missions de contrôle technique et de SPS, obligatoires.

**Contrôle technique :** Il a comme principales missions : une portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables et l'autre portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.

Le rôle du contrôleur technique dans l'acte de construire est important, car il contribue par ses avis, à la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter les ouvrages. ... Il intervient dans toutes les phases de la construction, de la conception à la réalisation des travaux jusqu'à la réception de l'ouvrage.

**SPS ( Sécurité et Protection de la Santé) :** La mission du Coordonnateur SPS porte sur deux axes majeurs : Prévenir, sur les chantiers, les accidents du travail découlant des interfaces entre les différentes entreprises intervenantes, Faire en sorte que l'entretien futur des ouvrages réalisés soit fait en toute sécurité pour éviter les accidents.

- **DÉCISION :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de lancer la consultation pour les missions de contrôle technique et de SPS.**

### 3) Liaison douce Trélivan/Saint-Carné : examen devis travaux

M. le Maire explique que le devis proposé par l'entreprise SPTP a été modifié en enlevant comme convenu les bouches à clé et 80 mètres linéaires de bordures.



## DEVIS

NUMERO	DATE
S21PLA0757	20 décembre 2021

Suivi par : Laurent PELLE  
E-mail : l.pelle@andrebidault.com

COMMUNE DE SAINT CARNE

1 place de la mairie  
22100 SAINT CARNE

### COMMUNE DE SAINT CARNE Aménagement d'une liaison douce

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
<b>Commune de Saint Carné Aménagement d'une liaison douce</b>				
11.1 Installation de chantier	F	1,00	400,00	400,00
11.2 Signalisation de chantier	F	1,00	300,00	300,00
11.4 Etudes d'exécution	F	1,00	350,00	350,00
11.5 Plan de récolement	F	1,00	250,00	250,00
12.2 Terrassement de la piste et des entrées y compris évacuation	M3	149,00	13,00	1 937,00
12.3 Terrassement avec réutilisation de la terre végétale	M3	21,00	18,00	378,00
14.4 Fourniture et pose de bordures T1	ML	10,00	23,50	235,00
14.5 Fourniture et pose de bordure P1	ML	70,00	21,50	1 505,00
14.10.1 Mise à niveau de regard	U	2,00	120,00	240,00
14.10.2 Mise à niveau de chambre	U	1,00	150,00	150,00
15.4 Réglage et compactage de fond de forme	M2	300,00	1,00	300,00
15.5 Géotextile	M2	300,00	1,00	300,00
15.7 Couche de fondation en GNT A 0/31.5	M3	75,00	38,00	2 850,00
15.13 Revêtement en enrobé noir 4 cm	T	32,00	130,00	4 160,00

Page 1 / 3

### S.P.T.P.

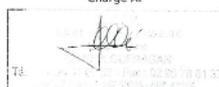
8 Rue de Merlet BP10 - 22440 PLOUFRAGAN | 02 96 94 00 83  
S.A.S. au capital de 155 800€ | SIRET 378 025 167 00016 / APE 4211Z  
TVA Intra communautaire FR13 378 025 167 | RCS de Saint-Brieuc

### SUITE DEVIS N°S21PLA0757

Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
16.13 Couche d'accrochage	M2	300,00	1,00	300,00
18.1 Marquage en thermocollé	M3	3,00	22,00	66,00
18.3 Déplacement de panneaux de signalisation	U	2,00	150,00	300,00
18.6.1 Fourniture et pose de panneau C115	U	1,00	300,00	300,00
18.6.6 Fourniture et pose de panneau STOP AB4	U	1,00	300,00	300,00
18.8 Bande podotactile	ML	3,00	96,00	288,00
18.15 Potelets Bois	U	15,00	85,00	1 275,00
<b>Total</b>				<b>16 184,00</b>

Montant H.T. 16 184,00 €  
T.V.A. 20 % 3 236,80 €  
Montant T.T.C. 19 420,80 €

Laurent PELLE  
Chargé AF



Le maître d'œuvre INFRACONCEPT précise qu'il établira les quantités réelles à l'avancement des travaux et facturera le réel.

- **DÉCISION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis proposé par l'entreprise SPTP de Ploufragan pour un montant HT de 16 184.00€ soit 19 420.80€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier.

#### **4) Portes et fenêtres mairie et bibliothèque : examen de devis**

M. HOUEL, Premier Adjoint, présente un comparatif des devis reçus pour la fourniture de portes à la mairie et à la bibliothèque.

	<b>MIROITERIE DU GUINEFORT</b>	<b>HILZINGER</b>	<b>MENUISERIE MARTIN</b>	<b>BEL AIR MENUISERIE</b>
<b>PORTE MAIRIE</b>	<b>3 108.00 € HT</b>	<b>3 549.69€ HT</b>	<b>4 869.09 € HT</b>	<b>4 191.00€ HT</b>
<b>PORTE BIBLIOTHEQUE</b>	<b>3 125.00 € HT</b>	<b>3 712.46 € HT</b>	<b>Pas de proposition</b>	<b>5 966.00 € HT</b>
<b>FENÊTRES BIBLIOTHEQUES</b>	<b>2 950.00€ HT les 2 fenêtres</b>	<b>1 618.94€ HT l'unité</b>	<b>Pas de proposition</b>	<b>3 226.00 € HT</b>

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir les offres proposées par l'entreprise Miroiterie du Guinefort, les moins-disantes pour un total de :  
3 108.00€ HT (porte mairie) + 3 125.00€ HT (porte bibliothèque) + 2 950.00€ HT (2 fenêtres bibliothèque) = **9 183.00 € HT**
- **AUTORISE** le maire à signer les devis correspondants.
- **DIT** que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif de 2022.

## **DINAN- AGGLOMÉRATION**

### **1) Rapport Prix Qualité Service Déchets (RPQS) 2020**

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D2224-3,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Considérant que la compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services aux usagers,

Considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés au titre de l'année 2020 a été adopté par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération, le 29 novembre 2021, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

✓ **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Après avoir examiné le rapport et la note liminaire,**

- **Prend acte de ladite présentation,**
- **Précise que le rapport sera mis à disposition du public.**

### **2) Conseiller numérique : convention de mise à disposition**

Une conseillère numérique va bientôt intervenir sur la commune, à compter de mars, les vendredis après-midi en semaine paire, de 13h30 à 16h45, à la salle associative.



Il convient de signer la convention de mise à disposition de la conseillère numérique avec Dinan Agglomération.

Durée de la convention : 2 ans

Coût pour la commune : environ 1 000€

✓ **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un conseiller numérique avec Dinan agglomération pour une durée de 2 ans.**

### **3) Convention de partage de la taxe foncière sur le foncier bâti perçu sur les zones d'activités communautaires**

Suite à la validation du nouveau pacte fiscal et financier au conseil communautaire du 20 décembre 2021, il est demandé aux communes membres de l'agglomération de délibérer sur ce pacte fiscal.

Présentation du pacte fiscal 2021 – 2026 :

Dinan Agglomération a validé en septembre 2018 un pacte fiscal et financier solidaire construit autour de 5 axes principaux :

1. Les fonds de concours
2. La dotation de solidarité communautaire
3. Le reversement des IFRS éoliens et centrales photovoltaïques
4. Le reversement du produit de foncier bâti communal perçues sur les zones d'activités communautaires
5. Le reversement de la taxe d'aménagement perçues sur les zones d'activités communautaires

Les objectifs poursuivis à l'occasion de ce deuxième pacte fiscal et financier sont les suivants :

1. Concernant les reversements financiers aux communes :

L'objectif est d'accompagner de manière conséquente les projets d'investissement des communes en allouant à l'ensemble des communes composant l'agglomération un fonds de concours doté d'une enveloppe de 6,275 M€.

En contrepartie les critères exclusifs de la DSC sont supprimés.

2. Concernant les reversements de fiscalité entre EPCI et communes :

L'objectif est de partager la richesse produite par le développement économique ou la fiscalité environnementale (éoliennes, centrales photovoltaïques) avec les communes.

Les évolutions proposées sont présentées dans le document en annexe.

**Le Conseil Municipal de Saint-Carné après en avoir délibéré, décide :**

- **D'Adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) annexé à la présente délibération**
- **D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de reversement du foncier bâti sur les zones d'activités communautaires annexé à la présente délibération**

## **- URBANISME/FONCIER**

### **1) Déclassement d'un terrain communal au lotissement les Grands Prés**

M. le Maire explique qu'il a reçu une demande de M. MARTIN Julien fin décembre 2020 pour acheter une parcelle communale voisine de sa propriété, sise au lotissement « Les Grands Prés » à Saint-Carné.



Avant de procéder à une quelconque cession il convient de procéder à un déclassement préalable de cette parcelle.

✓ **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de prononcer le déclassement du domaine public d'une partie du terrain communal situé à côté de la propriété de M. MARTIN au lotissement des « Grands Prés » (cf.plan) et de l'intégrer au domaine privé.
- **PRÉCISE** qu'aucune enquête publique ne s'est avérée nécessaire dans la mesure où la future cession ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie.

**- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**1) Ecole/Temps périscolaire**

Il est décidé de proposer un temps d'échanges avant le prochain Conseil d'Ecole avec les membres de la commission école de la municipalité:

Mme Nathalie GUÉRIN, Adjointe au Maire,  
Mme LEROUX Anne-Sophie, Conseillère déléguée  
Mme VOLANTIN Carmen

Les dates proposées :

- mercredi 23 février à partir de 17h30
  - lundi 21 février à partir de 19h00
- à la mairie.

Un ou plusieurs enseignants pourront bien sûr participer à cette réunion s'ils le souhaitent.

Cette réunion sera un moment privilégié pour échanger sur divers points tels que développer les liens entre l'école et le périscolaire, construire des outils communs contre le harcèlement...

Ceci dans un souci de "construire ensemble" pour le bon fonctionnement de l'école Norbert Guitton et du service périscolaire.

## **2) Date CCID**

A fixer avant le 15 mars 2022.

Commissaires titulaires : Nathalie ERMEL, Xavier LE CUDENNEC, Jean-Marc ROUXEL, Martine MENEUST, Martine FRIN, Bernard HOMO.

Mercredi 9 Février 2022 à 18h00.

## **3) Ecole - Réforme des rythmes scolaires : renouvellement dérogation.**

Chaque année, les maires ont la possibilité de réajuster les horaires des écoles publiques de leur commune pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire suivante.

Ces demandes de modification sont ensuite étudiées par les services de l'académie nationale avant d'être présentées en Conseil Départemental de l'Education nationale (CDEN) pour une application en septembre.

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permet en outre aux communes qui le souhaitent, de solliciter une dérogation afin d'organiser les enseignements sur 4 jours au lieu de 4 jours et demi.

Il est précisé que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur académique des services de l'Education nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

Par conséquent pour la rentrée 2022, les communes qui ont obtenu une dérogation à la rentrée scolaire 2020 et qui souhaitent la renouveler doivent constituer un nouveau dossier.

Dossier complet à rendre pour le 08/03/2021.

✓ **Décision :**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE le renouvellement de la dérogation concernant la réforme des rythmes scolaires pour les rentrées scolaires 2022, 2023 et 2024.**

***Fin du Conseil Municipal à : 23h07***

***Prochain Conseil Municipal le : mercredi 2 Mars 2021 à 20h30.***

**Conseil Municipal du 02 février 2022 :**

TRELLU Ronan, Maire	HOUEL Allain Adjoint	SIMON Liliane Adjointe	GUERIN Nathalie, Adjointe
ROUFFIGNAC Fabien, Adjoint	LE CUDENNEC Xavier, Conseiller Municipal  <u>Absent</u>	ROUXEL Jean-Marc Conseiller délégué	RICARD Jérôme Conseiller délégué
FAUCARD Virginie, Conseillère Municipale	ERMEL Nathalie Conseillère Municipale  <u>Excusée (pouvoir à Allain HOUEL)</u>	VOLANTIN Carmen, Conseillère Municipale	LE ROUX Anne-Sophie Conseillère déléguée